

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

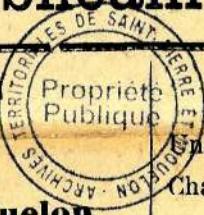
**PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).**  
Pour la Colonie.  
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

**PRIX DES ANNONCES.**

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### M. FALLIÈRES

#### Président de la République

Le 18 février, c'est à dire dans huit jours. M. Fallières va succéder à M. Loubet comme président de la République.

Le **Réveil Saint-Pierrais** veut mêler sa faible voix à celle de toute la presse républicaine pour saluer respectueusement le nouvel élu. Il ne saurait mieux faire, en l'occurrence, que de reproduire l'article ci-dessous de notre collaborateur E. Grelé paru dans le **Calvados** au lendemain de l'élection.

#### La Rédaction

Tous les républicains, à quelque groupe qu'ils appartiennent, s'inclinent respectueusement devant le nouveau Président de la République Française, M. Fallières. Certains, parmi eux, aussi bien dans les rangs des progressistes que dans les rangs des radicaux, ont pu désirer le succès d'une autre candidature. Mais la lutte est terminée, et, une fois le vote acquis, on ne se souvient plus qu'il y a eu bataille. C'est aux cris de: « Vive la République! » que le choix du congrès, qui a mis fin à toutes les discussions, a été salué dans le pays.

Depuis sept ans, M. Fallières était, comme président de la Haute Assemblée, le second personnage de l'État. Hier, il en est devenu le premier. Rien n'est plus normal que cette « promotion ». C'est ce qui était advenu déjà, en 1890, à M. Loubet. Assurément, dans une démocratie comme la nôtre, où les hautes fonctions doivent être attribuées en principe « au plus digne », on peut concevoir qu'une dérogation soit faite à cette sorte d'avancement. Ni Carnot, ni Félix Faure n'occupaient un poste en vue lorsqu'ils furent portés à la présidence de la République. Le 17 janvier 1906, pour la première fois depuis plus de trente ans, la lutte s'est engagée entre le second et le troisième personnage de l'État.

On remarquera et commentera beaucoup un des passages du discours que M. Fallières a prononcé après son élec-

tion. Le nouveau président a dit, en effet, qu'il ne « laisserait en souffrance aucun des droits que la Constitution lui confère ». Espérons qu'il en usera toujours pour le plus grand bien de la France et de la République.

E. G.

### LES CRITIQUES DE M. ROUANET

Dans notre dernier numéro, nous avons été heureux de reproduire le magnifique article que le journal **l'Humanité** publiait à la nouvelle des troubles du 13 Janvier.

On peut dire que M. le député Rouanet a été bien inspiré en flagellant de main de maître les abus dont nous sommes depuis trop longtemps les victimes. Il l'a fait d'une manière générale, mais qui frappe beaucoup plus que d'entrer dans des détails oiseux d'incrimination qui risqueraient d'amoindrir le tableau du véritable gâchis colonial que nous subissons; gâchis dont le ministre ne peut se faire une idée, trompé qu'il est par les beaux et faux rapports qui lui sont envoyés.

Les troubles du 13 janvier, qui étaient prémedités depuis longtemps, sont venus mettre le comble à la mesure et donner corps aux plaintes de toutes sortes et motivées dont le ministre se trouvait saisi.

A toute force, il fallait sortir de cette situation qui devenait intolérable pour les opprimés; de cette obligation est sorti ce chambardement de tous nos pouvoirs publics. Bien que la mesure paraisse excessive, elle n'est que la conséquence forcée des excès qui menaçaient de se perpétuer et de continuer à semer l'agitation, les désordres et les vexations dont les citoyens paisibles se trouvaient être les victimes. Il n'y avait que ce remède pour mettre fin à toutes ces menées où la violence dominait la raison, pour donner satisfaction à une oppression de famille s'exerçant depuis six ans déjà.

On dit que le gouverneur a fait protester le maire de Saint-Pierre contre

la suppression des municipalités, c'est dans l'ordre des choses de la politique de M. Angoulvant et de M. Pompéï qui, tous les deux ont été les agents dévoués de M. Légasse et qui tous les deux se sont bien entendus à cet effet.

Pour tout le monde, le rapport de protestation du maire contre la suppression des municipalités n'est autre qu'une œuvre commune de collaboration dont le seul bénéficiaire serait encore M. Légasse. Et le ministre ne perdra pas de vue à quelle influence a été due la dissolution illégale du 1<sup>er</sup> mars 1905.

Qui ne sait pas que nous vivons sous le régime des décrets et que les municipalités ont été créées par celui du 13 mai 1872; de même un décret de 1906 les supprimera, comme déjà un décret de 1897 a supprimé le conseil général.

Il en sera de même de la délégation, parce qu'il faut soustraire à cette oppression d'un pouvoir occulte des citoyens français déjà assez opprimés par les mauvaises campagnes de pêche et par leur lutte pour leur existence matérielle.

Cette oppression nos adversaires s'en faisaient une situation de domination où le lucre était leur principal objectif; il était temps que les opprimés soient défendus haut et ferme, contre cette coalition cléricale et civile.

MM. Rouanet et Constans ont été nos courageux défenseurs, nous leur devons toute notre gratitude et nous leur exprimons avec toute la reconnaissance qu'il comporte l'importance des services rendus.

M. Légasse était arrivé à l'apogée de sa puissance de despote grâce à ses machinations machiavéliques, il fallait bien qu'il y eut un terme à ce règne d'oppression.

M. le gouverneur Angoulvant avec toutes ses combinaisons administratives s'est fait l'humble serviteur du despotisme de M. Légasse et, ce qu'il y a de plus malheureux à dire, c'est qu'il a entraîné toute son administration, qui s'est ainsi trouvée gangrenée par l'entraînement du chef de la colonie, grand dispensateur des faveurs,

Quand la gangrène se met dans un membre quelconque, on ne peut sauver le corps que par l'amputation, c'est ce que le ministre a fait, forcé qu'il était

par les circonstances périlleuses où se trouvait la colonie et sans avoir d'autre issue à sa disposition. La faute avait été commise par le pouvoir central de mettre tant d'influence entre les mains d'une famille, en lui concédant à discréction tous les pouvoirs civils et même spirituels sur une population malheureuse de pêcheurs; il appartenait à ce même pouvoir central éclairé de mettre un terme à tant d'audace et à tant d'abus; et de débarrasser des citoyens français de l'oppression arriérée dont ils étaient depuis trop longtemps les victimes surtaxées à plaisir.

## HÉCATOMBES D'INSTITUTEURS

M. Picandet, pris en sa qualité de directeur de notre école communale de garçons, est un fonctionnaire qui relève plus que les autres de la critique publique.

Malheureusement déjà, (disons le mot), nous avons eu beaucoup trop à nous occuper de ce directeur d'école sui generis, et, si nous n'avions eu rien à en dire, certes les écoles de garçons traient un peu mieux ou un peu moins mal qu'elles ne vont.

Malgré les écarts que nous avons signalés à plusieurs reprises, M. Picandet jouit à un titre quelconque de la bienveillante protection de M. le gouverneur Angoulvant.

M. Garnier aussi en jouissait dans les grandes largeurs: ce qui n'empêche que M. Garnier a été expédié de Saint-Pierre comme un colis et qu'il est traduit devant un conseil d'enquête dont le dossier aurait été fourni par M. Angoulvant.

Envers et contre tout, M. le gouverneur Angoulvant n'a voulu faire aucun cas des plaintes qui ont été formulées contre M. Picandet. Si comme directeur d'école, il n'avait charge d'un service important dont les mauvais effets se feront sentir sur toute une génération, en un mot, il nous importerait peu que les faveurs de M. Angoulvant aillent à un fonctionnaire qui ne fut pas professeur et surtout directeur d'école, parce que, comme tel, il abuse de cette protection pour désorganiser tout un personnel enseignant.

Est-il besoin de dire que ce directeur, pour lequel on est si indulgent, est lui-même inflexible pour les autres. On compte déjà cinq instituteurs qui ont quitté la colonie à cause de lui: MM. Blanc, Bergogne, Gendron, Lavie et Mayeras.

Un fait assez bizarre s'est passé au sujet du dernier parti: à la suite de nouvelles reçues au dernier courrier, M. Mayeras avait besoin de rentrer en France pour affaires de famille. A ce sujet, il va trouver le gouverneur pour savoir quel genre de congé lui serait accordé. M. Angoulvant, qui dispose de toutes les faveurs et qui sait les faire

valoir, accorde à l'instituteur un congé à demi-solde.

Nanti de ce renseignement, M. Mayeras formule alors à son directeur sa demande réglementaire de congé. Grand palabre de M. Picandet qui déclare la chose impossible et qui va trouver le gouverneur pour faire refuser la demande de congé.

Et voilà comment, grâce à la puissance occulte de M. Picandet, M. le gouverneur Angoulvant est revenu sur sa décision du matin: d'où il en est résulté que M. Mayeras a donné sa démission et qu'il est quand même parti.

A ceux qui pourraient faire valoir que ce refus et cette intervention de M. Picandet ont été motivés par l'intérêt du service, nous opposerons un fait qui démontre que telles n'ont pas été ses préoccupations en la circonstance. Quand on apprit que M. Plégat avait pris le paquebot sans qu'un instituteur ait été demandé, une crainte salutaire s'est emparé de M. Picandet et de son protecteur M. Angoulvant, crainte qui n'avait d'autre raison que de supposer que le nouveau venu pouvait être un remplaçant.

Pour obvier à cette tuile inattendue, qu'est-ce que l'on fit? L'inspecteur primaire fut chargé d'offrir un congé à M. Comier, auquel on en avait refusé un, et qui s'empressa, à son tour, de décliner l'offre si subitement gracieuse.

Nos lecteurs apprécieront toutes ces chinoiseries administratives: un congé que l'on offre et un congé que l'on refuse, suivant les besoins de la cause de M. Picandet.

Ceci n'empêche que les instituteurs s'en vont écourés de tous les passe-droit dont ils sont l'objet pour soutenir un directeur qui ne le mérite pas.

Et tout autant que M. Picandet sera à la tête de la direction, le recrutement en sera aussi difficile et aussi impossible.

Le service intérieur de l'école laisse tout autant à désirer, il n'y a pas d'émulation parmi les élèves, et les professeurs eux-mêmes se découragent parce que, à chaque instant, on les change de classe, d'où nouvelle manière d'enseigner, et les élèves sont déroutés dans leur application. Ces derniers, par ces changements en cours d'année scolaire, sont arrivés à n'avoir aucun attachement comme aucune attention pour leurs professeurs et des parents se plaignent que leurs enfants ne font plus de progrès.

Que fera M. Angoulvant? Rien, jusqu'au jour où son intérêt personnel exigera qu'il sacrifie M. Picandet comme il a sacrifié M. Garnier, à dernière extrémité, mais pour son propre salut.

## L'ÉQUIVOQUE (suite et fin)

En effet, le 24 décembre, à l'heure où les faux dévots et toutes les saintes

femmes, bouche bée et l'œil attendri, préparaient leurs deux sous pour acheter l'Echo, des enfants du patronage dirigé par l'abbé Rochet parcouraient les rues de la ville et vendaient . . . la Vigie.

La trop fameuse « Vigie » reparaissait pour désavouer « l'Echo », sa politique, et jeter encore une fois de la poudre aux yeux des républicains de France en prenant des allures anticléricales et gouvernementales.

Voici en effet ce que M. Légasse écrivait dans cette dernière Vigie sous le titre: **Pas d'ambiguité**:

*« Les déclarations nettes et claires sont les meilleures; nous ne devons pas vivre sur l'équivoque. »*

*La lutte étant terminée, nos adversaires terrassés (sic), j'avais décidé que la Vigie ne reparaittrait plus; j'avais même cédé mon matériel d'imprimerie. Je le reprends aujourd'hui pour bien marquer qu'il ne peut et ne doit exister aucune solidarité entre le nouveau journal créé et moi. »*

Après avoir dit qu'il fallait au pays des réformes, M. Légasse ajoutait:

*« Ces réformes, on ne les aura jamais si l'on désavoue jusqu'aux moins actes d'un gouvernement républicain. »*

**« Pas d'équivoque! . . .**  
*Républicain sincère, fils du peuple, démocrate jusqu'au fond de l'âme, dévoué à un gouvernement réformateur: voilà quelle a été et quelle sera ma ligne de conduite.*

*« Je répudie les agitations socialistes, les démagogues casseroles (sic), tout comme l'intrusion cléricale dans les actes du gouvernement. »*

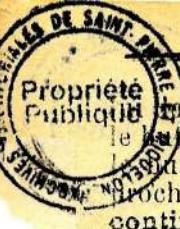
Ce testament politique du potentat saint-pierrais, écrit en un charabia comique, se terminait par ces lignes:

*« La Vigie ne devait plus paraître. Ce supplément paraît encore aujourd'hui, parce que je devais à tous de disiper toute équivoque. »*

Ainsi, de l'avis même de M. L. Légasse, il y avait eu jusqu'alors une équivoque. Nous avions donc raison de dire, puisqu'il l'avoue lui-même, que la situation de son frère, le prélat curé, ne reposait que sur cette équivoque soigneusement entretenue.

Mais il faudrait être bien naïf pour croire que les déclarations dernières de M. L. Légasse étaient sincères, il faudrait peu connaître notre homme et ses procédés ordinaires pour s'y laisser prendre: au contraire la publication de l'Echo, enfanté par les frères Légasse, ne fut qu'une feinte, la suite de leur programme, le coup de théâtre nécessaire pour se refaire une virginité républicaine, le motif et le mobile d'une déclaration hypocrite dans une dernière Vigie.

Aussi cette farce à rebours, qui semblait vouloir détruire l'équivoque, n'avait qu'un but, la faire subsister et



Propriété  
Publique donner une nouvelle force. C'était  
le but visé, ce fut, au moins en partie,  
évidemment atteint. Nous dirons dans un  
prochain article comment l'équivoque  
continue, et nous ferons l'historique  
des graves événements qui en furent la  
conséquence.

## Les incidents de Saint-Pierre-Miquelon

Nous reproduisons sous ce titre un  
article paru dans le journal « l'Action »  
et qui est signé du secrétaire général  
de l'Action républicaine aux colonies.

Monsieur le Directeur.

Vous avez bien voulu, dans un des numéros de l'*Action* de fin novembre, dire que les événements de Saint-Pierre et Miquelon, dont vous aviez pris connaissance, vous avaient prouvé que le Parti républicain de la-bas était constamment opprimé par un groupe clérical des plus militants.

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises vient de constituer, à Saint-Pierre et Miquelon, une section qui a pris l'initiative d'obtenir la laïcisation des écoles de la colonie et ce, d'ailleurs, en conformité avec les instructions du ministre des colonies.

Nous apprenons, par un télégramme de notre section de Saint-Pierre et Miquelon signé par le Secrétaire, et le Trésorier, que tous les partisans des clériaux se sont mobilisés contre les membres de notre section, qui soutenaient la cause de la laïcisation.

Le télégramme s'exprime ainsi :

« Le gouverneur, pour ne pas accepter les ordres du gouvernement à propos de la laïcisation, a dégagé sa responsabilité propre derrière la personnalité du président de notre section et, pour satisfaire sa haine personnelle, a excité la foule des clériaux et a autorisé les manifestations hostiles aux membres de notre section. Le gouverneur avait consigné la gendarmerie malgré notre demande expresse de protection faite au chef de la troupe; nous nous mettons sous votre protection pour toutes protestations, demandons exécution de la loi républicaine et protection républicaine. »

Cette dépêche indique que nos amis n'ont pas trouvé encore toute la protection à laquelle leur qualité de républicains sincères et militants leur donnait droit; aussi avons-nous, dès la réception de cette dépêche, fait toutes les démarches nécessaires pour leur donner satisfaction et pour assurer l'exécution des lois républicaines aux colonies.

Le ministère des colonies vient de câbler les instructions nécessaires au gouverneur, lui demandant d'assurer le respect de la loi et la sauvegarde de tous les citoyens.

Nous espérons que vous voudrez bien apporter le concours de votre journal à une cause qui est si conforme à sa ligne

de conduite et en vous priant d'agréer nos meilleurs remerciements veuillez, monsieur le directeur, recevoir l'assurance réitérée de nos meilleurs sentiments de confraternité républicaine et laïque.

Le Secrétaire général,

F. NICOL

## A BIG FISH TRUST

### PROPOSALS OF LOUIS LÉGASSE

#### ST-JOHNS AND ST-PIERRE

##### To dictate European fish prices

Sous ce titre, les journaux de Saint-Jean nous ont rendu compte du séjour de M. Légasse dans la capitale de Terre-Neuve en titrant son nom écrit en deux mots: Le Gasse.

Là comme ailleurs, comme partout, M. Légasse a battu de la grosse caisse pour attirer à lui ceux qui aiment la réclame bruyante et qui surtout ne s'effarouchent pas trop d'écouter un homme qui ne parle que de lui et de ses pré tendus exploits.

Ce qu'il aurait fait miroiter en pure perte aux yeux de nos défiants voisins, ce serait d'arriver à conclure avec Terre-Neuve un grand trust pour la vente de la morue sur le marché mondial.

Pour faire mordre nos voisins à ce grandiose projet, M. Légasse a parlé de l'entente cordiale, de la visite que les gouverneurs anglais et français s'étaient faite et rendue, que, les relations devenues plus intimes, les articles de production terre-neuvienne seraient dégrégés des droits, de manière à en favoriser l'importation: c'était le grand maître qui parlait en dispensateur autorisé.

Il a parlé aussi de son vapeur en construction à Dunkerque et qu'il serait heureux d'établir un service régulier avec Terre-Neuve, si on voulait lui accorder une petite subvention à cet effet.

Il a fait le dénombrement de notre flotte de pêche, tant sur les bancs que sur les côtes, et il a entretenu ses hôtes de son intention de faire un frigorifique pouvant contenir 3000 barils de boëtte congelée. Il a porté le contingent de l'armement métropolitain à 200 navires avec 65,000 marins, sans doute une petite erreur d'un zéro de trop: C'est si peu de chose qu'un zéro pour un Légasse.

Bref, notre 118<sup>me</sup> inutile a fait valoir avec jactance qu'il était membre du Conseil supérieur siégeant à Versailles et qu'il désirait y être rendu avant l'élection du nouveau président de la République, sans doute pour faire croire qu'il allait prendre part à cette élection:

quelle fatuité! Quel culot de bluffer ainsi!

Il paraît, et nous pouvons même l'assurer, que tous ces **boniments** n'ont pas produit l'effet que son auteur en attendait; car, en ce moment, les grosses têtes de Saint-Jean sont en train de se demander si le petit frenchman n'aurait pas voulu se moquer d'eux avec son grand trust de morue et son tarif de faveur.

Ce revirement est toujours ce qui arrive quand on sort de la réalité et que l'on veut bluffer les gens, cela n'a qu'un temps d'une durée plus ou moins courte.

A Terre-Neuve comme ailleurs, M. Légasse ne tardera pas à se faire connaître, quand, des paroles aux actes, les Terre-Neuviens verront qu'il n'y a rien de palpable ni de réalisable.

En revanche, il faut bien le reconnaître. M. Légasse a affaire à des gens excessivement défiant, et la preuve c'est que déjà ils prennent en mauvaise part tous ces boniments de projets trop ronflants pour avoir quelque valeur d'application pratique. Et d'un autre côté, Terre-Neuve est trop jaloux de sa supériorité commerciale pour se laisser bluffer à un tel point et avec une telle grossièreté d'argumentation.

## DÉDIÉ A QUI DE DROIT

Dans les circonstances actuelles nous dédions à M. l'abbé Légasse et à son clergé les paroles suivantes de l'archevêque de Rouen, elles auront leur enseignement pour ceux qui n'admettent pas nos critiques.

*La politique n'a pas porté bonheur au clergé, elle lui a enlevé tous ses priviléges; elle ne les lui rendra pas. Elle le dépouillera plutôt des derniers honneurs et des derniers biens qui lui restent. Car elle le rend suspect, elle lui fait perdre son influence morale et elle suscite contre lui des haines implacables qui enveloppent dans leurs répétitions la religion elle-même.*

Nous vous demandons avec instance de ne pas assister aux conférences politiques, aux banquets, aux cortèges organisés par nos associations.

*La place du prêtre est à l'autel, à la chaire, au confessionnal, au chevet des malades, aux catéchismes, aux œuvres de charité, de perséverance, d'instruction religieuse. Il est très bon qu'il favorise les associations, qu'il travaille à leur faire pratiquer les devoirs de la religion; mais il doit s'abstenir de paraître dans des démonstrations publiques, où sa présence ne servirait qu'à exciter les passions de nos adversaires et l'ex poserait aux plus grossières injures.*

Au devoir pressant de fuir les commotions de la politique, il faut ajouter ce-

lui, non moins rigoureux, d'éviter les commotions d'un zèle amer, irascible, impitoyable ; car nous devons exercer notre ministère avec une tendre charité.

Vous devez, l'enseignement religieux aux adultes; vous le devez aussi, je dirai même, vous le devez d'abord aux enfants.

Nous devons sauvegarder l'enseignement des enfants, et pour cela, il nous faut remplir nos devoirs de pasteurs et de fidèles catholiques *vis-à-vis des écoles publiques comme vis-à-vis des écoles libres.*

*Ne vous servez plus, en parlant des écoles laïques, de désignations outrageantes, termes de combat qu'il faut laisser à l'histoire de nos dernières années. L'école communale a droit, comme tout votre troupeau, à votre sollicitude et à votre affection.* Rappelez vous que c'est à vous de donner l'instruction religieuse aux enfants. Ne ménagez, à remplir cet important ministère, ni votre temps ni vos peines; mettez-y toutes les industries de votre zèle et toutes les tendresses de votre cœur... N'imposez pas vos heures, si elles ne sont point agréées; acceptez celles qu'on vous donne. Ne croyez pas vous humilier fâcheusement par cette condescendance débonnaire. En ceci, comme en toute chose, vous devez vous souvenir que vous êtes le serviteur de tous.

## FAITS DIVERS

On parle déjà que le gouverneur et le directeur de l'intérieur partiraient par le premier courrier de mars; c'est à peine si le chef de la colonie aura le temps de mettre ordre à ses affaires avant son départ.

M. Henri, commis principal du commissariat aurait été relevé de l'interim de chef du service administratif. On attribue cette mesure à des difficultés survenues avec certain armateur, difficultés qui seraient plutôt imputables au gouverneur dont il se faisait forcément le chef de service docile.

On assure qu'avant de partir M. Légaré aurait obtenu le changement du gardien en chef du phare de Galantry qui serait remplacé dans les dites fonctions par une sorte de parent de notre 118<sup>me</sup> inutile.

M. Angoulvant, qui a été le plus jeune de nos gouverneurs, a été aussi le plus frileux, quoique ayant été privilégié d'un hiver très doux. Nous n'en voulons pour preuve que l'établissement d'un **couloir couvert et chauffé** pour aller de son cabinet à son secrétariat.

Quand on voit de pareilles dépenses s'effectuer, on est obligé de reconnaître que nos gouvernements trouvent toujours de l'argent quand il s'agit d'assurer leur bien-être: on se passe toutes les excentricités aux frais de la Princesse. Elles ne leur coûtent pas plus à réaliser qu'elles n'ont coûté d'imagination à les faire éclore.

Pendant la période de troubles, M. l'abbé Légaré couchait au château de ses frères, où deux gardes du corps l'accompagnaient chaque soir.

De son côté, M. le procureur de la République a passé une nuit à l'hôtel du gouvernement. On se demande si c'était pour garder le gouverneur ou pour l'aider à la confection de ses rapports?

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

Un mobilier de chambre à coucher et de salle à manger, le tout en chêne et presque neuf.

S'adresser au bureau du Réveil.

### A VENDRE

#### DE GRÉ A GRÉ

\*\*\*\*\*

Les goélettes

**PETITE MARIE**  
et  
**CANADIENNE**  
avec ou sans leur armement  
du banc.

S'adresser à M. H. GRELÉ



### A VENDRE

pour cause de liquidation

#### Les goélettes:

**Harrie A. Nickerson**

Jaugeant 133 tx 25 brut, 83 tx 63 net.

Construite à Boothbay E. U. A. en 1900

**Edith Mac Intyre**

Jaugeant 160 tx 17 brut, 126 tx net.

Construite à Bath, E. U. A. en 1883.

**Carlton Belle**

Jaugeant 139 tx brut, 104 tx 29 net.

Construite à Bath E. U. A. en 1886.

**Bertha D. Nickerson**

Jaugeant 143 tx 40 brut, 89 tx 30 net.

Construite à Boothbay en 1883.

**Et une quantité d'articles d'armement.**

Pour tous renseignements s'adresser:

à M. Cecil H. LOW,  
Liquidateur de la Baldwin Fish Co  
Boothbay Harbor, M<sup>e</sup>.

ou à la First National Bank,  
Bath, Maine E. U. A.

ou à MM. Sire & C<sup>ie</sup>  
Saint-Pierre-Miquelon

### A VENDRE

#### DE GRÉ A GRÉ

\*\*\*\*\*

### UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Blanchandin

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.